



**FICHE D'INFORMATION CDCIP  
CERTIFICATION DE COMPETENCE D'INGENIEUR PROFESSIONNEL  
OPTION EXPERT MARITIME ET FLUVIAL**



## **FINALITE ET PUBLIC CONCERNE**

Cette information participe :

- Principalement à aider à la certification (post formation) des experts maritimes et fluviaux lorsque cette certification est requise en complément par les jurys de VAE pour la délivrance du Certificat D'EXPERT MARITIME ET FLUVIAL ;
- En complément à la formation continue des experts maritimes et fluviaux et de tout professionnel qui souhaite être certifié Ingénieur IPF.

## **BESOIN, OBJECTIF ET PROGRAMME**

L'objectif est de fournir une aide et le support nécessaires aux stagiaires CFEMF pour la rédaction du dossier de certification de compétence d'ingénieur professionnel. Ce dossier ainsi complété sera transmis à la CNC (Commission Nationale de Certification) de la SNIPF<sup>1</sup> pour évaluation.

**Le programme général** de formation du CFEMF concourant au développement des compétences est décrit sous forme général dans les blocs de compétences (1 à 6) et est personnalisé dans le livret de suivi du candidat.

La SNIPF ; En complément, assurera par l'intermédiaire de ses responsables d'accueil (RA) en région, 17 régions, un apport de méthodologie pour la rédaction du dossier de certification de compétence d'ingénieur.

Une demande de dossier officielle à l'organisme de certification SNIPF, devra être faite au préalable au travers du document réf : DC00, document DC00-R0-2021.

Le Dossier de certification porte la Réf : DC01 document DC01-AA0-2021

<https://www.snipf.org/la-certification/dossier-de-certification-initiale>

<sup>1</sup> SNIPF : société nationale des ingénieurs professionnels de France.

<sup>2</sup> CDCIP : certificat de compétences d'ingénieur professionnel.